

## Extrait du registre des Délibérations

**Séance du 15 avril 2026**

**Convocation : 02 avril 2026 Date d'affichage : 02 avril 2026**

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi quinze avril à dix-neuf heures à Trambly - salle des fêtes, sous la Présidence du doyen d'Age : M. Dominique GIBEAUX.

Commune de <b>BOURGVILAIN</b> :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de <b>LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE</b>	M. Philippe HILARION
Commune de <b>DOMPIERRE LES ORMES</b>	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de <b>GERMOLLES S/GROSNE</b>	M. Hervé JOSEPH
Commune de <b>MATOUR</b>	M. Thierry IGONNET Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY M. Patrick CAGNIN
Commune de <b>MONTMELARD</b>	Mme Laure FLEURY
Commune de <b>NAVOUR S/GROSNE</b>	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de <b>PIERRECLOS</b>	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de <b>SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE</b>	M. Didier SARRAZIN
Commune de <b>SAINT PIERRE LE VIEUX</b>	M. Alain BAMET
Commune de <b>SAINT POINT</b>	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de <b>SERRIÈRES</b>	M. Richard BENAS
Commune de <b>TRAMAYES</b>	M. Pascal BRIDAY Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de <b>TRAMBLY</b>	M. Christophe BALVAY
Commune de <b>TRIVY</b>	Mme Lucienne WEISS
Commune de <b>VEROSVRES</b>	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : **25** Nombre de délégués présents : **25**

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : M. Gilles LAMETAIRIE**

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Christophe DOUARD (La Chapelle du Mont de France), M. Jacques CHORIER (Montmelard), Mme Marjorie BRETAIRE (Saint Léger sous la Bussière), Mme Manuella SOL (Saint Pierre le Vieux), Mme Maud RIGAL (Saint Point), M. Thierry BERNET (Serrières), M. Thierry MOIROUX (Trambly), M. Jean-Michel ROZIER (Trivy), M. Lionel CABATON (Verosvres).

## **Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein**

**du PETR Mâconnais Sud Bourgogne**

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016-12-15-002 en date du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne prévoit que :

- le nombre de sièges au sein du Comité syndical est porté à 80 (40 sièges de titulaires et 40 sièges de suppléants) dont 8 pour la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) ;
- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

**Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** en tant que représentants de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier au sein du Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne les conseillers communautaires suivants :

<b>Représentants titulaires</b>	<b>Représentants suppléants</b>
Laure FLEURY	Christophe BALVAY
Géraldine AURAY	Dominique GIBEAUX
Thierry IGONNET	Didier SARRAZIN
Emmanuel ROUGEOT	Philippe HILARION

- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait le même jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,



REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-200071645-2026.0415-2026\_44-DE

**DELIB 2026-44**